

Moudon, le 12 octobre 2016

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 11 octobre 2016
Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 02/16

**Budget de fonctionnement, dépenses imprévisibles et exceptionnelles.
Législature 2016 - 2021**

- vu le préavis de la Municipalité No 02/16,
- ouï le rapport de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. décide d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas pour la législature 2016-2021.**

Le préavis est accepté par 48 voix, 1 avis contraire et 1 abstention.

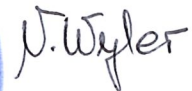
Ainsi délibéré en séance du 11 octobre 2016.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président : **La Secrétaire :**



Ufuk Ikitepe



Nicole Wyler



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch